Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 074-200026169-20260928-SMG_2026_014-DE

Syndicat Mixte des Glières

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

n° SMG-2026-014

OBJET : ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.) ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (C.D.S.P.) DU SYNDICAT MIXTE DU PLATEAU DES GLIERES

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières, dûment convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni au Conseil Départemental, à Annecy, sous la présidence de :

M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	MM. Christian ANSELME, Pierre BARRUCAND, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, M. Mickaël MAISTRE
Autres membres :	**Titulaires** MM. Marcel CATTANEO, Bruno DUMEIGNIL, Mme Agnès GAY
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
M. Jean-Jacques WROBLEWSKI	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. Martial SADDIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**12**	**Adopté à l'unanimité**	
Présent(e)s :	**8**	**Voix Pour**	**9**
Représenté(e)(s) / Absent(e)(s) excusé(e)(s)	**1 / 1**	**Voix contre**	**0**
Suffrages exprimés :	**9**	**Abstention(s)**	**0**
Elu(e)s déporté(e)s :			

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 074-200026169-20260928-SMG_2026_014-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5,
VU l'arrêté préfectoral n° 2010-2701 du 12 octobre 2010 portant création du Syndicat Mixte des Glières.

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) et d'une Commission de Délégation de Service Public (CDSP),

Exposés des motifs

Les dispositions des articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rendent applicables les mêmes dispositions pour la composition de la Commission d'Appels d'Offres et la Commission de Délégation de Service Public, en précisant que cette dernière est composée « *Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste* »,

La mise en place du Syndicat mixte du Plateau des Glières opérée lors du Conseil syndical du 08 juin 2026, il est proposé au Comité syndical de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres ou de la Commission de Délégation de Service Public par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Il est rappelé que les suppléants ne sont pas rattachés à un titulaire particulier.

Les élus du Comité syndical, membres de la Commission d'Appel d'Offres ou de la Commission de Délégation de Service Public ont voix délibérative. En cas de partage égal des voix, le Président de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public bénéficient d'une voix prépondérante.

La Commission d'Appel d'Offres et la Commission de Délégation de Service Public peuvent faire appel au concours d'agents de la collectivité territoriale compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Rappel des modalités de dépôt des listes de candidatures :

- pour chaque élection, il est présenté une ou plusieurs liste(s) de candidats,
- les listes de candidats aux différentes élections doivent être présentées au Président du Syndicat mixte en respectant le délai imparti qui aura été fixé préalablement.

Les conditions de dépôt des listes ayant été respectées pendant le délai imparti, le scrutin se déroule à présent.

le Président du Syndicat mixte indique qu'un accord ayant été trouvé entre les membres du Comité syndical, une seule liste de candidats est proposée pour l'élection de la Commission d'Appel d'Offres et la Commission de Délégation de Service Public.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 074-200026169-20260928-SMG_2026_014-DE

Sur la base des éléments rappelés ci-dessus, ont été constituées la ou les liste(s) suivante (s) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
François EXCOFFIER	Agnès GAY
Mickaël MAISTRE	Bruno DUMEIGNIL
Christian ANSELME	Pierre BARRUCAND

A l'unanimité, les membres présents optent pour un vote au scrutin public à main levée.

Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Résultats du vote :

- inscrits 12
- votants 9
- abstentions 0
- contre 0
- pour 9

Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Résultats du vote :

- inscrits 12
- votants 9
- abstentions 0
- contre 0
- pour 9

Le Comité Syndical,
après en avoir délibéré,

ARRETE la liste ci-après des membres titulaires et suppléants élus pour siéger au sein de la **Commission d'Appel d'Offres** :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
François EXCOFFIER	Agnès GAY
Mickaël MAISTRE	Bruno DUMEIGNIL
Christian ANSELME	Pierre BARRUCAND

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 074-200026169-20260928-SMG_2026_014-DE

ARRETE la liste ci-après des membres titulaires et suppléants élus pour siéger au sein de la Commission **de Délégation de Service Public** :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
François EXCOFFIER	Agnès GAY
Mickaël MAISTRE	Bruno DUMEIGNIL
Christian ANSELME	Pierre BARRUCAND

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Syndicat Mixte des Glières,

François EXCOFFIER